Beaujolais Territoire | Syndicat Mixte du Beaujolais

Procès-Verbal – **Comité Syndical du 21 mai 2026**

Titulaires présents *: ADAMO Alix, BASSET Daniel, BERTHOLON Thomas représenté par Fabienne VOLAY, BORODINE Geneviève, BOURRASSAUT Patrick, BULLIAT Daniel, CHATEAU Didier représenté par Michel MAZILLE, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DUCHET Jacques représenté par Daniel BASSET, DUTHEL Gilles, FONTAINE Renaud, FRANCOIS Jean-Luc, GALILEI Christine, GIRIN Pascal, LAFOND Jean-Luc, LASSAUSAIE Bruno, LEBRUN Pascal, LEROY Bertrand, LIEVRE Gaëtan représenté par Pascal GIRIN, MAZILLE Michel, MURAT Véronique représentée par Jean-François TERRIER, PARIZOT Stéphane, PEIGNE Claire représentée par Daniel POMERET, PERRIN Jean-Charles, PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, POMERET Daniel, PORTIER Alexandre, RABOURDIN Catherine, RAFFIN Catherine, REIX Marie-Laure, RIVIER Jean-François représenté par Matthieu ARONICA, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TERRIER Jean-François, TOURNIER Jacques, VIVIER MERLE Christian, VOLAY Fabienne, WEIL Nathalie.*

Excusés *: : BOSC Adeline, CADI Myriam, GIRIN Pascal, JOYET Guy, MARX Philippe, MENICHON Jacky, RAVIER Thomas, ROBIN Jean-Paul, SANTAILLER Germain, SYDOROWICZ Julien, THIEN Jérémy, VERCHERE Patrice.*

Suppléants présents *: ARONICA Matthieu, AURION Rémi, D'HARCOURT Delphine, DUGELAY Valérie, FLOURENT Françoise, TOURNISSOUX Jean-Michel, VALENCIN Vicky.*

1. Désignation du secrétaire de séance

Ghislain de LONGEVIALLE est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 7 mai 2026

Le procès-verbal du comité syndical du 7 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

3- Délibérations

Délib. 2026/009 : Désignation des délégués du SMB à l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (urbalyon) qui anime la démarche « inter-SCoT »

Les modalités de cotisation à l'inter-SCoT sont basées sur 4 collèges de contributeurs classés selon leur niveau de population. Le Syndicat Mixte est classé dans le second collège et l'adhésion est actuellement fixée à 13 000 € par an, comprenant la subvention allouée à l'inter-SCoT.
L'adhésion annuelle à l'agence d'urbanisme URBALYON donne droit à 1 délégué titulaire.
Il est proposé de désigner Daniel POMERET comme délégué titulaire

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité

Délib. 2026/010 : Désignation des délégués du SMB à la fédération nationale des SCoT

L'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT est fixée à 2 600 € par an et permet entre autres de représenter et de défendre le « monde des SCoT » après des instances de l'État lors des projets de textes afférents à l'aménagement du territoire.
Notamment, la Fédération organise tous les ans les Rencontres Nationales des SCoT (RNS), scène majeure d'échange et de débat des structures porteuses des SCoT.
L'adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCoT donne droit à 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Il est proposé de désigner Pascal RONZIERE comme délégué titulaire et Daniel POMERET comme délégué suppléant

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité

Délib. 2026/011 : Mise en place de la commission d'appel d'offres
(Vote définitif au prochain CS)

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour les établissements publics, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle.
Il est proposé d'élire 5 membres du Bureau comme titulaires et 5 membres du Bureau comme suppléants de la commission d'appel d'offres
Pour le comité syndical d'automne, il est demandé à chaque EPCI de proposer une liste de 2 élus par EPCI parmi les membres du Bureau du SMB (1 élu titulaire et 1 élu suppléant).
L'élection des membres de la commission d'appel d'offres se fera au scrutin de liste.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte cette composition et approuve la délibération à l'unanimité

Délib. 2026/012 : Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention relative au concours scientifique de l'EPCC « FOSSILEA » à la démarche Géoparc en Beaujolais

Le Syndicat Mixte du Beaujolais contribue au financement du temps passé par le géologue expert de FOSSILEA sur la démarche Géoparc en Beaujolais, sur la base d'un programme de travail prévisionnel de l'année et d'un état récapitulatif chiffré du temps consacré à la démarche.
Compte tenu du renouvellement des mandats, il est nécessaire de passer un avenant n°1 pour renouveler la convention avec l'EPCC « FOSSILEA » pour un an soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.
Tous les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité

4- Constitution des comités de pilotage et des commissions (non soumis à délibération) : avis du Comité Syndical sur les compositions proposées par le Bureau du 13 mai 2026

⚠ ***NB : Les élus proposés par les 4 EPCI n'étant pas tous connus à cette date, la liste complète des noms des élus composant les Copil et les commissions thématiques sera transmises aux conseillers syndicaux avec le PV de la séance.***

- **Composition des Copils thématiques :**

Il est acté le nombre d'élus par EPCI à désigner comme suit =

- □ Copil SCoT et stratégie territoriale = 4 élus par EPCI + le président de chaque EPCI
- □ Copil GEOPARC = 2 élus par EPCI (1 titulaire et 1 suppléant) + extérieurs
- □ Copil stratégie Forêt-Bois= 3 élus par EPCI + extérieurs
- □ Copil Economie de proximité et accueil des Porteurs de Projets = 2 élus par EPCI

Avis du Comité Syndical / Observations *: Avis favorable pour cette composition*

- **Composition des Commissions thématiques :**

Il est acté la composition suivante par commission

Commission d'urbanisme = Daniel POMERET, VP délégué au SCoT + 2 élus par EPCI

Commission en charge de l'examen des projets EnR d'envergure = Composition identique à celle du mandat précédent, soit :
Pascal RONZIERE + Daniel POMERET + les Présidents des 4 EPCI
+ 2 élus par EPCI délégués =
Elu ou VP délégué au Développement Durable et à la Transition Énergétique, TEPos et ENR
Et/ou
Elu ou VP délégué à l'Aménagement de l'espace et à urbanisme
Et/ou
Elu ou VP délégué aux espaces Naturels, à l'Agriculture et à la Transition Ecologique
Et/ou
Elu ou VP délégué à l'Environnement
+ extérieurs (Inter-Beaujolais et CAUE)

Avis du Comité Syndical / Observations *: Avis favorable pour cette composition*

Groupe de travail Plan Paysage :
Les 4 présidents des EPCI +
Maire de Beaujeu
Maire de Cogny
Maire de Lantignié
Maire de Létra
Maire de Lucenay
Maire de Marchampt
Maire de Le Perréon
Maire de Quincié-en-Beaujolais
Maire de Saint-Lager
Maire de Saint-Vérand
Maire de Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais
Maire de Theizé
Maire du Val d'Oingt
Maire de Vaux-en-Beaujolais
Maire de Vindry-sur-Turdine
+ CAUE
+ Chambre d'agriculture

Avis du Comité Syndical / Observations *: Avis favorable pour cette composition*

Pascal RONZIERE rappelle l'importance de la mise en œuvre du Plan d'action du PLAN PAYSAGE à conduire dans les 15 communes pilotes et précise qu'une présentation sera faite aux nouveaux maires dès que possible afin de leur présenter les enjeux et la méthode de définitions des actions

5 – Compétences – Questions diverses

Les 4 compétences ayant été présentées lors du Comité Consultatif des Maires qui s'est tenu en séance précédente auquel les conseillers syndicaux assistaient, Pascal Ronzière propose de ne pas revenir sur ce sujet. Aucune question diverse ni observation n'ayant été formulée, Pascal Ronzière remercie les élus pour leur présence et leur participation et les invite au verre de l'amitié.

La séance est déclarée close à 11h45